

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
D2026_09

L' an 2026 et le 20 Mars à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BRUCHET Delphine, Maire

Objet de la délibération
Détermination du nombre d'adjoint

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire , Melle VAPPEREAU Béatrice, M. MORGEAT Guillaume, Mme SEVIN Nathalie, Mme DESFORGES Anne-Claire, M. BEDU Stéphane, Mme HULIN Josiane, Mme LAVILLONNIERE Bruno, M. SERGENT Enzo, M. PREBAY Nicolas

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CARRE Sandrine à Mme DESFORGES Anne-Claire

Date de la convocation

A été nommé(e) secrétaire : M. PREBAY Nicolas

Objet de la délibération : Détermination du nombre d'adjoints

Date d'affichage

Le maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum.

Vote
A la majorité
Pour : 8
Contre : 1
Abstention : 2

Le maire a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 27/03/2026

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Et

FIXE à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/03/2026
Le Maire